

Département du Var

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2020-01

Nombre de Membres 13

Séance du 13 février 2020

En exercice : 13
Présents 8
Exprimés : 10
dont 2 représentés

L'an deux mille vingt, le treize février,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni dans la salle des Glycines – avenue d'Arquier, sur la convocation et
sous la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2020 DU CCAS

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE – LUCIANO
MMES CIMAMONTI – GIACALONE – ORSINI – TROGNO – RANERI

Etaient excusées : Mme de PISSY (pouvoir à Mme RANERI)
Mme SAMAT (pouvoir à M. BARTHÉLEMY)
Mme ANTONELLI

Assiste : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget du C.C.A.S., pour l'exercice 2020, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, s'est tenu lors de la séance du 20 décembre 2019.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de Budget Primitif 2020 du C.C.A.S., qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **663 588,70 €**.

Section de Fonctionnement	648 500,00 €
Section d'Investissement	15 088,70 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte l'exposé qui précède,

DECIDE d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du C.C.A.S.,
exercice 2020, à la somme de **663 588,70 €**.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Signature électronique

Pierre LUCIANO.